

# Spécialité "activités de randonnée" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

## RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL ADAPTÉ

"Activités de randonnée dans les milieux naturels de la région Nord - Pas-de-Calais"

### Introduction

Dans le cadre général de la demande en forte croissance d'activités de loisirs, la pratique des activités de randonnées pour le plaisir et la convivialité tient une place importante dans notre région.

Les pratiquants sont en demande d'une offre d'espaces et d'itinéraires de qualité, et de produits et services élaborés permettant, en fonction des opportunités territoriales, une découverte et une compréhension des patrimoines culturels, naturels et humains des différents secteurs et territoires de la région, qui présentent chacun une ou des particularités paysagères, économiques, historiques ou culturels fortes et variées.

Les activités terrestres non motorisées, et en particulier la marche, le vélo, et l'orientation, sont parmi les plus pratiquées tant en loisirs de proximité que de loisirs touristiques, voire de loisirs sportifs.

La volonté des deux départements et de la région Nord - Pas-de-Calais de développement de l'éco-tourisme et du tourisme rural, ainsi que l'aménagement d'itinéraires (sentiers, parcours à thème, véloroutes, voies vertes, plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée, espaces naturels, plans départementaux des espaces, sites et itinéraires...) constituent autant d'occurrences d'une activité professionnelle qualifiée d'animation, d'encadrement, d'accompagnement ou d'aménagement.

Cette activité professionnelle doit tenir compte des métiers existants sur l'ensemble du territoire, et en être le complément idéal, notamment en lien avec la sensibilisation, l'initiation et l'éducation à l'environnement..

### 1 - Description du métier

#### 1.1 - Appellation

Les appellations usuelles sont accompagnateur, animateur, guide... et sont le plus souvent liées à un intitulé complémentaire faisant référence :

- au territoire (pays, littoral, forêt, parc...),
- à l'activité physique concernée (cyclisme, randonnée pédestre...),
- aux autres domaines (culture, tourisme, environnement, patrimoine, nature...)

#### 1.2 - Entreprises et structures concernées

Le titulaire du BPJEPS spécialité Activités de randonnées exerce ses fonctions au sein de structures généralement de petite ou très petite taille :

- associations,
  - très petites entreprises prestataires de services sportifs,
  - exploitations agricoles, entreprises rurales,
  - entreprises individuelles (travailleurs indépendants),
  - commerces et sociétés commerciales de sport de pleine nature,
- et de services publics (établissements publics de coopération intercommunale, collectivités locales, offices...) ou de régies municipales.

Ces entreprises ou structures sont généralement fortement implantées dans leur territoire.

Le professionnel, salarié ou indépendant, est souvent appelé à fournir une prestation en récession ou en réponse à un "donneur d'ordre" : office du tourisme, syndicat d'Initiative, comité départemental du tourisme, école, mairie et communauté de communes, entreprise et comité d'entreprise, association, réseau professionnel (bureau, syndicat...)

L'offre professionnelle d'animation et d'encadrement concerne tous les publics notamment les publics non réguliers ou non permanents (clientèle de passage) individuels, en famille ou en groupes privés ou constitués.

#### 1.3 - Champ et nature des interventions

Très impliqué sur son territoire et son milieu d'exercice, ce professionnel intervient de manière autonome dans les domaines suivants :

- animation, accompagnement dans un but de découverte d'un territoire et de création de liens entre un territoire et ses visiteurs,
- encadrement de loisirs en déplacement dans un cadre terrestre naturel ou reconstitué, en utilisant principalement les activités de randonnée pédestre, de cyclisme, de cyclotourisme, et les techniques d'orientation,
- promenade et randonnée à thème, séjour accompagné, itinérance,
- initiation à l'activité pratiquée, à mesure que nécessaire, pour permettre une mise en action rapide,
- préparation des publics au réglage, à la maintenance et à l'utilisation du matériel,
- découverte culturelle, patrimoniale et environnementale du milieu mis en scène,
- participation à la conception, l'organisation, la gestion et la promotion d'activités de loisirs et de produits touristiques,
- participation à l'organisation d'événements,
- sous-traitance de composantes d'événements,
- aménagement, entretien et valorisation des itinéraires et espaces de pratique, balisage,
- collaboration à la conception de guides et plans topographiques,
- contribution à la gestion des conflits relatifs à l'usage public des espaces, négociation, médiation.

Le professionnel assure l'animation d'un public occasionnel, dans le cadre d'activités de découverte et d'initiation en promenade, en participant à des déplacements à pied ou en vélo.

Les conditions d'exercice professionnel peuvent amener le titulaire du diplôme à assurer l'apprentissage et l'encadrement de la pratique des activités physiques ou sportives spécifiées. Il peut encadrer une pratique plus intensive ou plus technique des activités, ou prendre en charge un public régulier dans le cadre d'un cycle d'apprentissage ou d'une pratique pouvant aller jusqu'à un premier niveau de compétition ou de perfectionnement. La certification additionnelle appropriée (CS ou UCC) permet alors d'attester des compétences requises.

En fonction des compétences certifiées, il peut également utiliser d'autres activités terrestres spécifiées.

Le professionnel qualifié place le pratiquant, usager ou consommateur, dans des conditions optimales de sécurité et de respect de l'environnement. Il assure la qualité pédagogique des prestations.

Il participe au développement du territoire sur lequel il exerce son activité. Il contribue à l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre touristique.

Il contribue au développement durable des activités de randonnées.

#### 1.4 - Cadre d'emploi et situation fonctionnelle

Le métier est exercé par des femmes et des hommes pouvant travailler seuls ou en équipe, à temps plein ou à temps partiel, et sous des statuts très variés.

Les situations les plus courantes sont celles de salarié en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel, de travailleur indépendant. On trouve aussi des exploitants agricoles sous statut de travailleur non salarié.

Le titulaire du diplôme peut être amené à intervenir comme chargé de mission contractuel.

La pluriactivité et la pluralité de statuts sont fréquentes.

Le métier s'exerce selon des horaires à amplitude variable. Le caractère saisonnier de l'activité est affirmé : surcharge durant les vacances scolaires, et période plus calme en intersaison. Les temps moins intenses peuvent être utilisés pour proposer des prestations plus individualisées, ou mieux adaptées à la demande de publics particuliers (scolaires, seniors...) L'employabilité peut atteindre l'année entière par les activités complémentaires à celles de l'encadrement (aménagement, valorisation, action de commercialisation...)

Le métier suppose une contribution à la mise en place et la programmation de l'offre d'animation.

Le professionnel connaît les fondements et maîtrise la pratique des activités physiques qu'il utilise comme moyen de déplacement.

#### 1.5 - Autonomie et responsabilité

Au sein de sa structure professionnelle, l'animateur exerce ses activités de manière autonome, en particulier l'accompagnement et l'encadrement de personnes ou de groupes constitués.

Il prépare, organise, réalise et évalue ses actions pédagogiques, en pleine responsabilité et en référence au projet d'activité de la structure.

Il est garant d'un usage respectueux des sites, espaces et itinéraires par lui-même et les personnes qu'il encadre.

Il peut être intégré à un réseau dans le respect de l'éthique interprofessionnelle (qualité).

#### 1.6 - Évolution dans le poste et hors du poste

L'entrée dans la profession est couramment précédée d'une pratique personnelle, d'une expérience de l'encadrement, d'une implication forte sur un territoire, ou de connaissances des différents patrimoines.

La pluriactivité étant une constante économique lourde du champ, sa prise en compte est pour beaucoup un atout pour asseoir leur situation professionnelle.

L'évolution de l'emploi peut se traduire par une extension de compétences multidisciplinaires vers d'autres activités, par une évolution des fonctions au sein de la structure, ou par une combinaison d'activités.

Le développement de projets et leur coordination, la formation ou l'enseignement sont souvent cités comme une évolution recherchée de l'activité professionnelle.

La gestion, la direction de structure, la commercialisation sont couramment constatées en poursuite de carrière. Cette évolution s'accompagne le plus souvent d'une relative "sédentarisation".

## 2 - Fiche descriptive d'activités

Les activités communes aux différents profils d'emploi du champ sont classées en cinq grandes séries non hiérarchisées.

**2.1** - Élaborer un projet, préparer son action.

**2.2** - Encadrer, animer, accompagner des groupes sur des itinéraires en mettant en scène le territoire pour le faire découvrir dans toutes ses dimensions, en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

**2.3** - Participer à l'aménagement et à la gestion d'espaces et itinéraires intégrés au territoire.

**2.4** - Utiliser professionnellement la marche ou le vélo pour les activités de randonnée.

**2.5** - Prendre part au fonctionnement et à la gestion de la structure d'emploi dans le cadre du projet global.

Dans chaque série d'activités apparaissent celles qui sont pratiquées par tous, puis celles qui peuvent être réalisées dans certaines situations fonctionnelles.

#### 2.1.1 - Le professionnel élabore le projet qu'il est appelé à réaliser

- Il prend en compte le contexte et les attentes de la structure qui l'emploie,

- il adapte son action aux contraintes de gestion de sa structure,

- il prévoit les incidences de sa pratique,

- il contribue à la définition des objectifs de son action,

- il programme ses actions,

- il hiérarchise les tâches préalables à la mise en place de l'action d'accompagnement,

- il définit les moyens nécessaires à la réalisation,

- il prévoit un programme de rechange ou de substitution,

- il se forme régulièrement,

- il veille à se tenir informé des évolutions du secteur et de son activité,

- il s'adapte à de nouvelles demandes, de nouveaux comportements, de nouveaux publics,

- il identifie les potentialités du public pour préparer son projet et fixer ses objectifs,

- il choisit ses sites et itinéraires d'activité,

- il repère les besoins, les attentes, les motivations des différents publics qu'il va encadrer,

- il réajuste le projet en fonction des problématiques rencontrées pendant l'activité,

- il inscrit son action dans une démarche d'élaboration de produit touristique,

- il identifie les différents partenaires institutionnels,

- il identifie les autres acteurs du champ et leurs actions,

- il prend en compte l'évolution des conditions de sécurité.

Il peut être amené à :

- participer à la programmation et à la planification des activités,

- organiser la répartition des participants aux activités,

- préparer une manifestation,

- monter des dossiers techniques,

- participer à l'organisation de manifestations ou d'événements,

- intégrer son action dans un projet social plus large.

#### 2.1.2 - Le professionnel prépare l'action qu'il va conduire

- Il choisit les indicateurs d'évaluation et les critères de réussite observables,

- il vérifie le bon état du matériel et son adéquation à l'activité,

- il prépare ses interventions concernant les paysages et le patrimoine visités,

- il choisit ses sites et espaces d'activité, et leurs accès,

- il s'assure de l'obtention des autorisations nécessaires,

- il identifie des itinéraires de substitution,
- il se documente, collecte les informations nécessaires à son animation,
- il prépare des outils pédagogiques utiles à la découverte du milieu,
- il interprète un bulletin météo,
- il met en place une stratégie d'identification et de traitement des risques dans la préparation d'itinéraire,
- il choisit les méthodes pédagogiques,
- il analyse les conditions de réalisation et leurs implications dans le résultat constaté,
- il utilise seul un document cartographique, afin de se repérer sur le terrain, situer, mémoriser et anticiper,
- il anticipe les questions de sécurité psychologique,
- il élabore son plan de marche pour le déposer,
- il repère le site où se déroule son action,
- il choisit des rencontres locales adaptées à l'objectif poursuivi et au public présent.

Il peut être amené à :

- programmer l'itinérance sur plusieurs jours,
- prévoir l'hébergement et la restauration.

### **2.2.1 - Le professionnel anime un groupe en activité**

- Il communique oralement avec tout public,
- il présente l'objectif, le thème, le cadre et le contexte de l'activité,
- il assure l'accueil d'un groupe,
- il adapte son mode de communication de manière à être compris par tous,
- il fait émerger les questions et les propositions,
- il utilise des partenaires pour répondre aux questions du public,
- il oriente les publics concernés vers les activités proposées,
- il initie à la connaissance et au respect des individus,
- il encadre un groupe,
- il favorise l'écoute réciproque,
- il régule le fonctionnement du groupe,
- il prend en compte les conditions de sécurité psychologique,
- il prévient les comportements à risques pour la santé du pratiquant,
- il vérifie les capacités à exercer l'activité,
- il équipe les personnes avec le matériel adéquat,
- il intervient sur le matériel pour anticiper et limiter les incidents,
- il répare le matériel en cas de problème,
- il prévient les comportements à risques,
- il lutte contre la violence et les incivilités,
- il organise la vie collective dans les temps de non déplacement comme en itinérance,
- il donne des consignes en étant vu, entendu et compris de tous,
- il met les personnes en situation, et utilise des méthodes participatives,
- il valorise les compétences de chacun,
- il évalue la satisfaction du public,
- il élabore des propositions d'action adaptée aux résultats de son évaluation,
- il favorise l'autonomie du pratiquant et son implication dans le déroulement de l'activité,
- il évalue les situations conflictuelles dans la pratique,
- il gère les difficultés de situations pratiques,
- il implique les personnes en situation dans la déclinaison de leur pratique.

Il peut être amené à :

- développer une action de médiation,
- accompagner des familles,
- encadrer des personnes seules,
- utiliser une langue étrangère.

### **2.2.2 - Le professionnel conduit des groupes sur des itinéraires en mettant en scène le territoire pour le faire découvrir dans toutes ses dimensions**

- Il gère la logistique d'une activité,
- il coordonne l'intervention des acteurs associés à son action,
- il gère la dynamique du groupe en déplacement,
- il éveille la curiosité,
- il adapte son action aux personnes identifiées en difficulté,
- il sensibilise à la connaissance et au respect de l'environnement,
- il met en scène le territoire qu'il traverse pour le présenter,
- il présente l'itinéraire et ses intérêts,
- il situe l'itinéraire sur une carte et dans un paysage,
- il prend en compte dans son animation le respect de l'environnement, des autres utilisateurs des mêmes espaces et les résidents du territoire,
- il fait respecter les règles d'usage de l'espace traversé,
- il présente, à partir de leur lecture, les principaux éléments du paysage,
- il adapte son action à l'environnement humain de son activité,
- il initie au respect du milieu naturel,
- il favorise l'accès à la connaissance des éléments de la culture locale,
- il identifie les risques potentiels liés au milieu et ses évolutions pour prendre les initiatives nécessaires,
- il vérifie en permanence les conditions de sécurité physique,
- il transmet à un public en autonomie des informations et signaux d'alerte.

### **2.3 - Le professionnel participe à l'aménagement et à la gestion d'espaces et itinéraires intégrés au territoire**

- Il recense les ressources d'un territoire,
- il entretient des espaces,
- il balise des itinéraires,

- il réalise un descriptif détaillé de l'itinéraire,
- il participe au développement de la politique d'aménagement de parcours cyclables et itinéraires pédestres touristiques,
- il s'informe sur l'environnement réglementaire de son action.

Il peut être amené à :

- si nécessaire pour la sécurité du public, aménager l'espace de réalisation de l'activité dans son champ de compétence,
- conseiller des élus ou des décideurs dans son champ de compétences,
- participer à la réalisation d'une étude cadastrale.

#### **2.4 - Le professionnel utilise principalement la marche, le vélo ou l'orientation pour les activités de randonnée**

- Il prend les dispositions nécessaires pour permettre à tous les publics d'accéder au niveau technique suffisant pour une entrée immédiate dans l'activité à pied ou à vélo,
- il présente la randonnée pédestre et cycliste et son contexte de pratique,
- il encadre des groupes de personnes en déplacement à pied ou en vélo,
- il utilise lui-même le matériel technique nécessaire à son action,
- il assure le bon fonctionnement du matériel pendant le déroulement de l'action,
- il sensibilise à l'importance de l'entretien du matériel,
- il prévient les dangers inhérents à la pratique,
- il explicite les normes réglementaires et de sécurité propres au moyen de déplacement,
- il fait utiliser les différentes techniques d'orientation et de progression dans les limites de son champ d'activité,
- il initie à la lecture de tous types de cartes,
- il explique l'utilisation de différents outils de navigation,
- il présente les dimensions historiques et éducatives des pratiques proposées,
- il prend en compte les impératifs de la sécurité,
- il anticipe les risques potentiels liés à une mauvaise mise en œuvre par la personne qu'il encadre,
- il fait appliquer la réglementation en vigueur,
- il fait appliquer les consignes de sécurité.

Il peut être amené à :

- utiliser divers moyens de locomotion terrestre non motorisés,
- participer à la formation des personnes à la pratique de l'activité et à son encadrement,
- à situer la pratique de la discipline dans un objectif de perfectionnement ou d'accès à un premier niveau de compétition ; il est alors titulaire des certifications complémentaires nécessaires,
- à effectuer les démonstrations d'utilisation du matériel de secours,
- à anticiper et organiser l'évacuation d'un blessé.

#### **2.5.1 - Le professionnel participe au fonctionnement de sa structure**

- Il communique avec l'environnement institutionnel, social et professionnel de sa structure,
- il communique dans son activité et à l'intérieur de la structure qui l'emploie,
- il mobilise les interlocuteurs et partenaires de son action,
- il participe à l'élaboration du dispositif d'accueil des publics,
- il participe à la préparation des documents à transmettre aux clients, pratiquants ou usagers, pour la réussite de l'action technique,
- il utilise les technologies modernes de communication,
- il participe aux réunions du personnel,
- il rédige les comptes rendus écrits de son action,
- il anime une réunion technique,
- il participe à la mise en place des réseaux de relations avec des partenaires.

Il peut être amené à :

- organiser la circulation des informations concernant ses activités en interne,
- expliciter les données élémentaires relatives à la vie statutaire de l'organisme qui l'emploie,
- défendre son projet devant sa hiérarchie et les partenaires,
- préparer des éléments d'informations pour les médias,
- participer aux formations et jury du MJSVA dans son champ de compétences.

#### **2.5.2 - Le professionnel participe à la gestion et au développement de sa structure**

- Il participe à la préparation d'un projet de développement de l'activité pour la structure,
- il participe à la mise en œuvre du budget avec son responsable hiérarchique,
- il entretient le matériel technique nécessaire à son action,
- il recense le matériel et vérifie les conditions de stockage,
- il propose à son employeur des évolutions concernant l'amélioration des produits,
- il effectue les tâches de gestion courante indispensables à la vie de la structure.

Il peut être amené à :

- établir les déclarations d'accident,
- rédiger ou à renseigner des documents administratifs,
- établir une déclaration d'exercice,
- gérer le budget d'achat d'une activité,
- estimer le coût d'une prestation,
- participer à l'élaboration du budget annuel,
- mettre en place des actions de promotion et de marketing,
- participer à la vente de produits de loisirs ou de tourisme.

#### **2.6 - Il réalise une activité et accompagne son groupe dans la pratique d'activités relatives à l'éducation à l'environnement**

- Il s'assure à nouveau de son site d'activités (accessibilité, autorisations, aménagements, diversité...) et met en place les conditions nécessaires à la sécurité des groupes ;
- il coordonne l'action de personnes qui l'assistent (notamment dans les CVL) ;
- il garantit l'avancée du projet ;

- il prend en charge son public : accueil, sollicitation, relation de confiance ;
- il respecte et fait respecter les consignes de sécurité concernant les personnes (et notamment vêtements adaptés, difficultés d'une sortie, cohésion du groupe, intoxication par la flore, piqûres et morsures par la faune, horaires de marée, météo et incidences de celle-ci sur les personnes...), et le site (cueillette, feu de camp, camping...);
- il s'adapte à la situation, aux imprévus et aux différents publics et contexte ;
- il place ses publics en situation de participants (témoignage, échanges, pédagogie de projet et de l'imaginaire, approche artistique et sensorielle...) dans la conduite de l'activité ;
- il fait émerger des savoirs (connaissances objectives des phénomènes et systèmes environnementaux), et des savoir-faire (acquisition des méthodes d'approches diversifiées pour développer un nouveau regard), et des savoir-être (acquisition de nouvelles attitudes pour une meilleure prise de conscience de notre environnement) ;
- il conduit la découverte d'activités dans les domaines suivants :

#### **Activités scientifiques et techniques :**

##### ***Thématiques nature, écologie...***

- il étudie la faune et la flore,
- il utilise des clés de détermination,
- il étudie les roches ;
- il étudie les milieux naturels ou semi naturels et en cite les principales caractéristiques,
- il connaît les points d'apparition et d'organisation de la vie sur Terre,
- il identifie les grands cycles biogéochimiques,
- il réalise des expériences scientifiques,
- il étudie la biodiversité,
- il étudie les facteurs biotiques et abiotiques,
- il exploite les caractéristiques de population animales et/ou végétales,
- il utilise des méthodes de recensements ;
- il comprend ainsi la notion d'écosystème, son fonctionnement, ses évolutions, sa place dans le paysage, les activités humaines liées,
- il connaît les principaux écosystèmes et milieux régionaux : forêt, rivière, littoral ;
- il étudie le monde agricole, et notamment :
  - il exploite les différentes pratiques agricoles, les caractéristiques de l'agriculture biologique, les grandes notions de l'aménagement du territoire et du développement local ;
  - il étudie la thématique de l'environnement urbain, et notamment :
    - il exploite les problèmes de pollutions et de nuisances,
    - il exploite l'histoire urbaine,
    - il étudie la faune et la flore,
    - il exploite les plans d'urbanisation, de circulation, de contrôle de la qualité de l'air,
    - il étudie le thème du jardin.

##### ***Thématiques globales***

- il étudie les composantes globales du paysage et réalise une lecture de paysage,
- il traduit ainsi les relations hommes/milieux ;
- il étudie l'eau, et notamment :
  - il exploite les thématiques du cycle de l'eau, de l'utilisation de humaine de l'eau, de l'érosion des milieux par l'eau ;
  - il exploite le climat (prévisions, modifications).

##### ***Thématiques patrimoniales***

- il étudie les différents types d'architecture locale,
- il exploite les sites patrimoniaux locaux remarquables.

#### **Activités de développement**

- il étudie et prend conscience des principes du développement durable (mise en lien de toutes les grandes problématiques liées à l'environnement et à notre société avec les finalités de l'éducation à l'environnement),
- il étudie les principes de l'écocitoyenneté (mise en place d'actions d'implication et de participation),
- il étudie les relations planétaires Nord/Sud, ainsi que la production, la gestion et la distribution des biens,
- il étudie le principe Haute Qualité Environnement.